

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Siège social : Rue du professeur R Garcin 97200 Fort de France
Siret : 682 033 261 00016

*Comptes globalisés approuvés
par l'assemblée générale du 7 mai 2010*

I. Bilan au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P	13 876	27 624	-50
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	147 339	198 088	-26
Opérations avec la clientèle	1 269 869	1 237 093	3
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	537	537	0
Parts dans les entreprises liées	3 413	3 326	3
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	613	612	0
Immobilisations corporelles	8 644	6 980	24
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	23 407	23 094	1
Comptes de régularisation	21 820	35 515	-39
Total de l'actif	1 489 518	1 532 869	-3

Passif	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	272 016	379 499	-28
Opérations avec la clientèle	973 718	875 033	11
Dettes représentées par un titre	21 194	59 733	NS
Autres passifs	9 336	12 656	-26
Comptes de régularisation	16 993	29 233	-42
Provisions	13 785	12 608	9
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	60 921	56 781	7
Capitaux propres hors FRBG	121 555	107 326	13
Capital souscrit	44 298	36 323	22

Primes d'émission			
Réserves	70 159	60 412	16
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)	-22	-54	NS
Résultat de l'exercice (+/-)	7 120	10 645	-33
Total du passif	1 489 518	1 532 869	-3

Hors bilan	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Engagements donnés :			
Engagements de financement	119 530	140 865	-15
Engagements de garantie	8 657	8 677	0
Engagements sur titres	0	0	NS
Engagements reçus :			
Engagements de financement	40 400	40 400	0
Engagements de garantie	47 518	47 296	0
Engagements sur titres	0	0	NS

II. Compte de résultat :

(En milliers d'euros.)

	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés	76 943	76 395	1
Intérêts et charges assimilés	-35 768	-37 242	-4
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés			
Produits sur opérations de location simple			
Charges sur opérations de location simple			
Revenu des titres à revenu variable	18	58	-69
Commissions (produits)	28 855	28 734	0
Commissions (charges)	-5 037	-5 069	-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	92	65	42
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire	373	385	-3
Autres charges d'exploitation bancaire	-620	-407	52
Produit net bancaire	64 856	62 919	3
Charges générales d'exploitation	-34 474	-34 339	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 039	-1 059	-2
Résultat brut d'exploitation	29 343	27 521	7
Coût du risque	-11 749	-3 258	261
Résultat d'exploitation	17 594	24 263	-27
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	61	-20	-405
Résultat courant avant impôt	17 655	24 243	-27
Résultat exceptionnel	13	49	-73
Impôts sur les bénéfices	-6 408	-8 609	-26
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-4 140	-5 038	-18
Résultat net	7 120	10 645	-33

III. Affectation du résultat

La répartition du résultat de 2009 se décompose ainsi :

- Réserves et report à nouveau : 6 137k€
- Intérêts de parts B : 983 k€

IV. Annexes aux comptes annuels au 31/12/2009

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, le Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'il ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistré aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes globalisés qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

1. 1 Principes et périmètre de globalisation des comptes

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2009 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901)
- Vingt Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable)
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable)

1. 2 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit font l'objet d'un suivi attentif, et sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1. 3 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours.
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.).
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts comptabilisés des créances douteuses sont provisionnés à 100%.

Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC 2003/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». Ce processus est automatisé et la faculté de dérogation à ce principe introduite par l'avis n° 2003/G du 18 décembre 2003 du comité d'urgence du CNC n'est pas utilisée. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1. 4 Les titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation détenus par le groupe sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence à la situation nette est inférieure au prix d'acquisition.

Ces investissements avaient été réalisés à l'époque dans l'intention de favoriser le développement des entreprises concernées sans rechercher à avoir d'influence dans leurs gestions.

Ces titres sont évalués en fonction de l'actif net.

1. 5 Les immobilisations

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

1. 6 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice.

Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture.

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1. 7 Instruments financiers à terme

Sept contrats de taux d'intérêt ont été conclus avec le CIC au cours de l'exercice 2009, et un est arrivé à échéance, ce qui porte l'encours global à 179.000k€. Ils ont été conclus pour couvrir des emprunts à taux variable contre une hausse des taux, en souscrivant des swaps taux fixe contre taux variable.

	Contrat	Devises	Début	Échéance	Jambe reçue	Jambe payée	Nominal
CM-CIC	2293350	EUR	08/10/2008	10/10/2013	0,741%	4,07%	6 000 000
CM-CIC	2293356	EUR	08/10/2008	10/10/2014	0,741%	4,11%	11 000 000
CM-CIC	2293358	EUR	08/10/2008	10/10/2012	0,741%	4,00%	8 000 000
CM-CIC	2293361	EUR	08/10/2008	10/10/2012	0,741%	4,00%	28 000 000
CM-CIC	2317386	EUR	28/11/2008	02/12/2015	0,719%	3,53%	2 000 000
CM-CIC	2317399	EUR	28/11/2008	02/12/2011	0,719%	3,02%	2 000 000
CM-CIC	2317428	EUR	28/11/2008	02/12/2015	0,719%	3,53%	2 000 000
CM-CIC	2317448	EUR	28/11/2008	02/12/2014	0,719%	3,40%	14 000 000
CM-CIC	2317453	EUR	28/11/2008	02/12/2013	0,719%	3,28%	11 000 000
CM-CIC	2317461	EUR	28/11/2008	03/12/2012	0,719%	3,17%	7 000 000
CM-CIC	2317468	EUR	28/11/2008	02/12/2011	0,719%	3,02%	5 000 000
CM-CIC	2317473	EUR	28/11/2008	02/12/2010	0,719%	2,88%	2 000 000
CM-CIC	2371319	EUR	13/02/2009	17/02/2011	0,714%	1,96%	4 000 000
CM-CIC	2371335	EUR	13/02/2009	17/02/2010	0,714%	1,78%	6 000 000
CM-CIC	2371340	EUR	13/02/2009	18/02/2013	0,714%	2,53%	11 000 000
CM-CIC	2371367	EUR	13/02/2009	17/02/2010	0,714%	1,74%	13 000 000
CM-CIC	2371384	EUR	13/02/2009	17/02/2014	0,714%	2,73%	13 000 000
CM-CIC	2371386	EUR	13/02/2009	17/02/2011	0,714%	1,94%	13 000 000

CM-CIC	2371393	EUR	13/02/2009	17/02/2012	0,714%	2,26%	21 000 000
Total							179 000 000

1. 8 Engagement en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail.

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité.

1. 8. 1 Régimes de retraite des employés.— Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles les employeurs et leurs salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

1. 8. 2 Indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail.— Un contrat a été signé en 1999 avec les Assurances du Crédit Mutuel pour la couverture des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

La loi du 21 août 2003 et le décret du 18 juillet 2008 sur les retraites ont modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1er janvier 2010 qu'à partir de 70 ans, sauf en cas de consultation du salarié et non opposition de sa part, après son 65ème anniversaire. Ces modifications sont sans impact sur le calcul des engagements d'indemnité de fin de carrière, qui sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié, et non sur la base de l'indemnité due en cas de mise à la retraite.

1. 9 Les provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

Les entités incluses dans le périmètre de globalisation peuvent être parties à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane constituent une provision forfaitaire sur les crédits. Son assiette repose sur les crédits mis en force durant l'exercice.

1. 9. 1 Provision épargne logement.— Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- Pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

En milliers d'euros	Solde 2008	Solde 2009	Provision 2008	Provision 2009
Plans d'épargne-logement	102 059	103 343	1 854	1 036
- dont tranche d'ancienneté de 0 - 4 ans	42 094	51 070	1 804	947
- dont tranche d'ancienneté de 4 - 10 ans	40 743	32 075	30	
- dont tranche d'ancienneté de plus de 10 ans	19 222	20 198	20	89
Comptes d'épargne-logement	23 477	23 886	368	445
Prêts épargne-logement	6 982	7 365	97	119

L'encours de crédit octroyés au titre des CEL et PEL au 31/12/2009 est de 1 859 k€ et 5 506 k€.

1.9.2 Les fonds pour risques bancaires généraux.— Institué par le règlement CRBF-90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds est constitué des montants que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels l'exposition aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2009, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 60.921 K€, après dotation nette de 4.140 K€ au titre de l'exercice.

2 Impôts sur les bénéfices

2.1 Le poste "Impôt sur les bénéfices" d'un montant de 6.408 k€ comprend :

- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré des contributions additionnelles ;
- Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- L'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- En cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable.

A compter de 2008, la collectivité de Saint Martin a réduit les taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, le taux normal est ramené à 22,22%, notre caisse locale a été concernée par ce changement.

2.2 Les banques distribuent à leur clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

3. Informations diverses

3.1 Paradis-fiscaux- Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale
La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

3.2 Droit Individuel de formation

Le Crédit Mutuel Antilles - Guyane n'a pas signé d'accord relatif au Droit Individuel de Formation et les dépenses de formation sont comptabilisées en charge au titre de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Concernant l'année 2009, 259 heures ont été prises par les salariés dans le cadre du Droit Individuel de Formation et le stock d'heures acquises au 31/12/2009 s'élève à 28.368 heures.

3.3 Mécanisme d'émission et de remboursement du capital des caisses de Crédit Mutuel

Les caisses de crédit mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles (valeur nominale 15 euros)
- de parts B négociables.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au moins une part A. La part de catégorie B a une valeur nominale fixée à 1 euro, le montant minimum de détention et de rachat par sociétaire est de 75 parts.

Le montant maximum de parts B que le sociétaire peut souscrire est fixé par le Conseil d'administration de la fédération.

Le total des parts de la catégorie B émises par la Caisse ne peut excéder 12,5% de ses dépôts comptables .

En cas de dissolution, transformation, fusion ou autre, les parts de la catégorie B seront remboursées en priorité.

Au 31 décembre 2009, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 10.399 K€ au titre des parts A, contre 10.364K€ au 31 décembre 2008,
- 33.899 K€ au titre des parts B, contre 25.959K€ au 31 décembre 2008,

3.4 information sur les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2009.

Informations sur le bilan

Dépréciations des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

¶	Encours 31/12/2009			Encours 31/12/2008		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net

Créances saines sur les établissements de crédit	147 339		147 339	198 088		198 088
Créances douteuses sur les établissements de crédit			0			0
Total	147 339	0	147 339	198 088	0	198 088
Créances saines sur la clientèle	1 229 215		1 229 215	1 207 566		1 207 566
Créances douteuses sur la clientèle	88 164	47 510	40 654	67 724	38 197	29 527
Total	1 317 379	47 510	1 269 869	1 275 290	38 197	1 237 093

Parmi les créances douteuses au 31/12/2009, les créances compromises s'élèvent à 9 899 k€ et font l'objet de 2637 k€ de dépréciations.

Variation, sur l'exercice, des participations, des parts dans les entreprises liées et des autres titres détenus à long terme :

	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	901	3 350	
Entrées dans l'exercice	0	87	0
- par acquisition		87	
- par transfert			
Sorties dans l'exercice	28	0	0
- par cession	28		
- par transfert			
Montant brut en fin d'exercice	873	3 437	0
- titres cotés			
- titres non cotés			
Montant cumulé des dépréciations en début d'exercice	364	24	
Dotations aux dépréciations			
Reprises sur dépréciations	28		
Montant cumulé des dépréciations en fin d'exercice	336	24	0
Total net	537	3 413	0

Immobilisations corporelles et incorporelles :

	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Réévaluations (+ / -)	Cessions / Mises au rebut/Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
- Montant brut	19 312	2 724		419	21 617
- Amortissements- Dépréciations	12 332	1 043		402	12 973
- Montant net	6 980				8 644
Immobilisations incorporelles					
- Montant brut	618	2			620
- Amortissements- Dépréciations	6	1			7
- Montant net	612				613

Le montant des terrains et constructions utilisés pour une autre destination au 31/12/2009 s'élève à 30 k€ et 86 k€.

Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (actif et passif du bilan) :

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations brutes	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change)	Stock à la clôture de l'exercice
Dépréciations de créances (actif)	38 197	17 347	8 034		47 510
Provisions sur engagements par signature (passif)	14	98	14		98

Autres dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif)	9 292	1 103			10 395
. Dont dépréciations et provisions constatées en couverture des risques pays					0

Parmi les dépréciations de créances (actif), les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élèvent à 2 637 k€

Provisions :

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice
Provisions relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire	12 608	2 254	1 077	0	13 785
- Provisions pour retraites					0
- Provisions pour impôts					0
- Provisions pour restructuration					0
- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature	9 306	1 201	14		10 493
- Provisions Epargne -Logement	2 319	1	719		1 601
- Autres provisions	983	1 052	344		1 691
Provisions relatives à des opérations non bancaires ou non connexes à l'activité bancaire (par catégorie de provisions)					
Total du poste 7 du bilan	12 608	2 254	1 077	0	13 785

Variation des capitaux propres entre les exercices 2009 et 2008 :

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice
Total des capitaux propres hors réserves	46 914	32	4 450	51 396
Total des réserves	60 412	9 747	0	70 159
- Réserve légale	3 356	246		3 602
- Réserves statutaires	53 758	9 501		63 259
- Autres réserves	3 298			3 298
Total	107 326	9 779	4 450	121 555

Créances et dettes correspondant à des opérations effectuées avec le réseau :

	Informations au 31/12/2009		Informations au 31/12/2008	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau
Créances sur les établissements de crédit	147 339	40 748	198 088	96 724
Dettes envers les établissements de crédit	272 016	264 659	379 499	362 921

Ventilation des postes "autres actifs" et "autres passifs" du bilan :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Autres actifs	23 407	23 094
- Débiteurs divers	27	86
- Prime d'épargne logement	1 962	2 274
- Gestion collective codevi		0
- Etat	12 355	11 689

- Certificats d'association		0
- Dépôts et cautionnement	445	476
- Stock d'immeubles	588	573
- autres	8 030	7 996
Dont créances rattachées	0	0
Autres passifs	9 336	12 656
- Dette représentative de titres empruntés		
- Créiteurs divers		0
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
- Etat	6 872	9 314
- Salariés	410	1 522
- Organismes sociaux	1 584	1 504
- Autres	470	316
Dont dettes rattachées		

Ventilation des postes "comptes de régularisation" du bilan :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Comptes de régularisation actif	21 820	35 515
- Valeurs à l'encaissement	5 775	14 931
- Comptes d'ajustement sur instruments financiers		
- Produits à recevoir	974	1 460
- Charges constatées d'avance	10	6
- autres	15 061	19 118
Dont créances rattachées		
Comptes de régularisation passif	16 993	29 233
- Produits constatés d'avance	7 385	7 084
- Charges à payer	5 123	3 593
- Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
- autres	4 485	18 556
Dont dettes rattachées		

Durée résiduelle : ventilation des créances et des dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des dettes représentées par un titre :

	Durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois	Durée résiduelle de trois mois à un an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Créances et dettes rattachées (1)	Total
Créances sur les établissements de crédit	66 356	0	0	80 983	0	147 339
- à vue	28 317					28 317
- à terme	38 039			80 983		119 022
Créances sur la clientèle	90 202	117 128	453 963	606 155	2 421	1 269 869
- créances commerciales	1 622					1 622
- autres concours à la clientèle	59 923	117 128	453 963	606 155	2 421	1 239 590
- comptes ordinaires débiteurs	28 657					28 657
- opérations d'affacturage						0
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Dettes envers les établissements de crédit	81 980	68 894	93 243	27 899	0	272 016
- à vue	26 964					26 964
- à terme	55 016	68 894	93 243	27 899		245 052

Opérations avec la clientèle	705 955	50 531	180 085	37 147	0	973 718
- comptes d'épargne à régime spécial	272 385	13 729	43 015	25 179	0	354 308
. à vue	219 402					219 402
. à terme	52 983	13 729	43 015	25 179		134 906
- autres dettes	433 570	36 802	137 070	11 968	0	619 410
. à vue	321 878					321 878
. à terme	111 692	36 802	137 070	11 968		297 532
Dettes représentées par un titre	5 979	0	48	15 000	167	21 194
- bons de caisse	5 979		48		55	6 082
- titres du marché interbancaire et titres de créances négociables				15 000	112	15 112
- emprunts obligataires						0
- autres dettes représentées par un titre						0
Total	950 472	236 553	727 339	767 184	2 588	2 684 136

Intérêts courus :

	Actif	Passif
Caisse, banques centrales, C.C.P	11	
Effet publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1 877	
Créances sur la clientèle	3 989	
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres actifs		
Banques centrales, C.C.P		
Dettes envers les établissements de crédit		2 382
Avances sur emprunts obligataires		
Comptes créditeurs de la clientèle		2 734
comptes d'épargne à régime spécial		192
Autres dettes		
Dettes représentées par un titre		168
Totaux	5 877	5 476

Informations sur le résultat

Intérêts et produits assimilés :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	76 943	76 395
- opérations avec des établissements de crédit	6 255	6 949
- opérations avec la clientèle	70 678	69 373
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	10	73
- autres intérêts et produits assimilés		

Intérêts et charges assimilés :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
--	---------------------	---------------------

Intérêts et charges assimilées :		
- opérations avec des établissements de crédit	35 768	37 242
- opérations avec la clientèle	18 303	14 063
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 305	19 687
- opérations relatives à des dettes subordonnées)	1 160	3 492
- autres intérêts et charges assimilées		

Revenus des titres à revenu variable :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Revenus des titres à revenu variable	18	58
- Actions et autres titres à revenu variable		
- Participations et autres titres détenus à long terme	18	58
- Autres parts dans les entreprises liées		

Commissions :

	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		7
Opérations avec la clientèle	11 899	7
Opérations sur titres		82
Opérations sur change	37	
Opérations sur instruments financiers à terme	643	
Prestations de services financiers	16 276	4 941
Total	28 855	5 037

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Opérations sur titres de transaction		
Opérations sur change	92	65
Opérations sur instruments financiers à terme		
Total	92	65

Autres produits d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Produits des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
Charges refacturées à l'exception des charges refacturées au franc le franc		
Transferts de charges		
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire	47	43
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	326	342
Total	373	385

Autres charges d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Charges des opérations de promotion immobilière		

Quote-part des opérations faites en commun	132	141
produits rétrocedés à l'exception des produits rétrocedés au franc le franc		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Charges sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire		
Charges provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	488	266
Total	620	407

Charges générales d'exploitation :

	Montants 31/12/2009	Montants 31/12/2008
Frais de personnel	20 893	20 658
- Salaires et traitements	12 996	12 574
- Charges de retraites	1 472	1 451
Dont charges constatées au titre des régimes à cotisations définies*		
- Autres charges sociales	5 332	5 084
- Intéressement et participation des salariés	1 093	1 549
Autres frais administratifs	13 581	13 681
Total	34 474	34 339

Coût du risque :

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions liées à des créances	-16 459	-8 225
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan	0	0
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	-1 201	-1 361
Créances irrécouvrables	-1 601	-2 000
Reprises de provisions liées à des créances	7 401	8 227
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan	0	0
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	13	0
Récupération des créances amorties	98	101
Total	-11 749	-3 258

Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

	Gains ou pertes 31/12/2009	Gains ou pertes 31/12/2008
Sur immobilisations corporelles	61	-20
Sur immobilisations incorporelles		
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Total	61	-20

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	Résultat courant			Résultat exceptionnel	
	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)
Base	17 850	2 796	431		
Taux d'imposition	33,33%	22,22%	15%		
Impôt brut correspondant	5 950	621	64		
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	238				
Autres éléments (dont impôts additionnels)	11				

Impôt net (total : 6 408)	5 723	621	64		
---------------------------	-------	-----	----	--	--

Informations sur le Hors bilan

Engagements de financement et de garantie conclus avec les établissements de crédit et avec la clientèle :

	Etablissements de crédit	Clientèle	Total du poste
Engagements de financement donnés		119 530	119 530
Engagements de garantie donnés	0	8 657	8 657
Engagements de financement reçus	40 400		40 400
Engagements de garantie reçus	47 518		47 518

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du code Monétaire et financier pour un montant total de 15 millions d'euros au 31 décembre. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre s'élèvent à la même date à 21,441,519€

Autres informations

Effectif moyen ou quote-part d'effectif moyen des entreprises consolidées respectivement par intégration globale ou par intégration proportionnelle :

	Informations 31/12/ 2009	Informations 31/12/ 2008
Effectif moyen	289	288
- Dont employés	48	52
- Dont gradés	166	163
- Dont cadres	75	73

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes globalisés, tels qu'ils sont joints au présent rapport et regroupant la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901), vingt Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable) et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable) ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1 Opinion sur les comptes globalisés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes globalisés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités entrant dans le périmètre de la globalisation.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces conditions sont décrites dans la note introductive de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable important dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise financière : votre établissement constitue des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités (notes 1.3 et 1.9.1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques à l'actif et au passif du bilan, et des provisions de passif destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

- Votre établissement constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère pertinent de la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que des hypothèses et paramètres utilisés, et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournies dans la note 1.8.2 de l'annexe.

- Concernant les titres de participation, votre société comptabilise des dépréciations sur titres et des provisions tel que décrit dans la note 1.4 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des estimations significatives s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des informations présentées par votre société, pour évaluer ces dépréciations et constituer ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes globalisés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes globalisés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes globalisés.

Paris, le 21 avril 2010
KPMG Audit
Arnaud Bourdeille
Associé

Fort de France, le 21 avril 2010
Cabinet d'Expertise Comptable Monique Confiant
Monique Confiant
Associé

VI. Rapport de gestion

En application du règlement n°94.03 du comité de la réglementation bancaire et financière, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la fédération sise rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort de France.